

LETTRE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU PREMIER MINISTRE, PARIS, LE 24 NOVEMBRE 1977

24 NOVEMBER 1977 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

`MASS MEDIA` MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CONFORMEMENT A LA DECISION PRISE LORS DU CONSEIL RESTREINT SUR LA POLITIQUE DE LA COMMUNICATION QUE J'AVAIS TENU LE 22 AVRIL 1975, UNE EXPERIENCE REGIONALE DE VIDEOTRANSMISSION A ETE ORGANISEE DU 12 AVRIL AU 4 MAI DERNIER. M. THERY, DIRECTEUR GENERAL DES TELECOMMUNICATIONS, M. EDELINE, PRESIDENT DE LA SOCIETE FRANCAISE DE PRODUCTION `SFP`, ET M. AUTIN PRESIDENT DE TELEDIFFUSION DE FRANCE, ONT ETABLI UN RAPPORT, EN DATE DU 9 NOVEMBRE `1977 `DATE`, QUI REND_COMPTE DU SUCCES DE L'EXPERIENCE. IL RESSORT EN-PARTICULIER DE CE RAPPORT QUE, TECHNIQUEMENT AU-POINT, LA VIDEOTRANSMISSION CONSTITUE BIEN UN NOUVEAU MOYEN DE COMMUNICATION SOCIALE, INTERMEDIAIRE ENTRE LE CINEMA ET LA TELEVISION. CETTE INNOVATION TECHNOLOGIQUE PRESENTE AINSI, A MES YEUX, UN DOUBLE INTERET. ELLE POURRAIT DONNER UNE AMPLEUR NOUVELLE A LA DIFFUSION CULTURELLE ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEMBLE DE NOTRE PAYS. ELLE POURRAIT, EN_OUTRE, CONSTITUER L'INSTRUMENT D'UN RENOUVEAU DE VIE COLLECTIVE, A L'ENCONTRE DES FORCES QUI TENDENT A EMPRISONNER L'INDIVIDU DANS LA SOLITUDE ET L'EGOISME. JE NE VOIS DONC QUE DES AVANTAGES A CE QUE, COMME LE PROPOSENT MM. THERY, EDELINE ET AUTIN, UNE ETUDE DE DEVELOPPEMENT SOIT MAINTENANT _ENTREPRISE, DE MANIERE A METTRE LE GOUVERNEMENT EN_MESURE DE PRENDRE UNE DECISION AU SUJET DE L'EVENTUELLE CREATION D'UN RESEAU

-\

CETTE ETUDE, CONDUITE, SOUS VOTRE AUTORITE, PAR LE SECRETAIRE_D_ETAT AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS `NORBERT SEGARD` EN_LIAISON AVEC LES AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT CONCERNES, DEVRAIT, EN-PARTICULIER, PRECISER LES MODALITES TECHNIQUES DE LA CREATION D'UN RESEAU, DEFINIR LES CONDITIONS FINANCIERES DE SA REALISATION, S'ASSURER QUE L'INDUSTRIE FRANCAISE SERA APTE A REpondre AUX BESOINS, ET PROPOSER LES MODES D'ORGANISATION ET DE GESTION ENVISAGEABLES. JE SOUHAITERAIS QUE CETTE ETUDE SOIT ACHEVEE A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 1978, DE MANIERE QUE, SI LA CONCLUSION EST POSITIVE, LES PREMIERS ELEMENTS D'UN RESEAU NATIONAL DE VIDEOTRANSMISSION PUISSENT ENTRER EN EXPLOITATION EN 1980. JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, L'ASSURANCE DE MA TRES CORDIALE CONSIDERATION

-\